



Rapport

Date de la séance du CE : 2 février 2022
Direction : Direction de l'intérieur et de la justice
N° d'affaire : 2022.DIJ.527
Classification : Non classifié

DIJ ; Office des assurances sociales ; groupe de produits « mise en œuvre des prescriptions sur les assurances sociales » (GP 05.10.9101) ; dépassement du solde I (budget global) Crédit supplémentaire 2021

Table des matières

1.	Synthèse	1
2.	Bases légales	1
3.	Description de l'affaire	2
4.	Répercussions financières, répercussions sur l'organisation, le personnel, l'informatique et les locaux	2
5.	Répercussions sur les communes	3
6.	Répercussions sur l'économie, l'environnement et la société	3
7.	Proposition	3

1. Synthèse

La pratique comptable pour le règlement des coûts liés à la réduction des primes par le Ministère public a changé en 2021. Les opérations se font désormais selon le processus de la facturation interne des prestations et ne sont plus traitées comme des subventions aux entreprises publiques. A la suite de ce changement, les coûts figurent donc dans le solde I (budget global) au lieu d'être enregistrés dans le solde II, comme c'était le cas lorsque le crédit a été inscrit au budget 2021.

2. Bases légales

- Article 57 de la loi du 26 mars 2002 sur le pilotage des finances et des prestations (LFP)
- Article 160 de l'ordonnance du 3 décembre 2003 sur le pilotage des finances et des prestations (OFP)

3. Description de l'affaire

Par rapport au montant du crédit inscrit au budget, le solde I (budget global) du groupe de produits 05.10.9101 « mise en œuvre des prescriptions sur les assurances sociales » est supérieur de 1 489 983,29 francs.

Office des assurances sociales GP « mise en œuvre des prescriptions sur les assurances so- ciales » 05.10.9101	Crédit budgétaire 2021	Comptes 2021	Différence
Rentrées financières	-10 000,00 CHF	-7 149,05 CHF	2 850,95 CHF
Frais de personnel	3 886 472,98 CHF	3 838 200,50 CHF	-48 272,48 CHF
Frais de matériel	1 535 700,39 CHF	3 071 986,14 CHF	1 536 285,75 CHF
Intérêts et amortisse- ments prévisionnels	1 861,52 CHF	980,59 CHF	-880,93 CHF
Autres coûts	0,00 CHF	0,00 CHF	0,00 CHF
Solde I (budget global)	5 414 034,89 CHF	6 904 018,18 CHF	1 489 983,29 CHF

La pratique comptable concernant le règlement des coûts liés à la réduction des primes par le Ministère public, qui acquittait les factures de ses clients, a changé en 2021. Le règlement, qui porte sur un montant supérieur à 1,7 million de francs, s'effectue au moyen de la facturation interne des prestations. Les opérations sont donc désormais visibles dans le solde I, alors qu'avant elles influençaient le compte des subventions aux entreprises publiques (solde II).

La nouvelle pratique met en œuvre les prescriptions du processus d'affaires en matière de gestion des créanciers (chap. 3 du guide relatif à l'imputation interne et à la facturation interne des prestations concernant les subventions d'exploitation accordées aux établissements, offices et entreprises du canton de Berne).

L'Office des assurances sociales n'enregistre en fait aucun coût supplémentaire. Seulement les coûts sont comptabilisés dans le solde I (budget global) au lieu d'être imputés dans le solde II, comme c'était le cas pour le crédit inscrit au budget 2021.

4. Répercussions financières, répercussions sur l'organisation, le personnel, l'informatique et les locaux

Le crédit supplémentaire n'a aucune répercussion sur l'organisation, le personnel, l'informatique et les locaux. Par rapport au montant du crédit inscrit au budget, la comptabilité financière présente une différence positive de 26 166 347,00 francs.

5. Répercussions sur les communes

Le crédit supplémentaire n'a aucune répercussion sur les communes.

6. Répercussions sur l'économie, l'environnement et la société

Le crédit supplémentaire n'a aucune répercussion sur l'économie, l'environnement et la société.

7. Proposition

Vu les considérations qui précèdent, il est proposé d'approuver le crédit supplémentaire destiné à l'Office des assurances sociales.

Destinataires

- Grand Conseil
- Direction de l'intérieur et de la justice

Pièce jointe

- ACE